

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/10/2008

Réception par le Prefet : 14/10/2008

Publication : 17 OCT. 2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2008-4-5-2

Séance du vendredi 10 octobre 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

REHABILITATION DE L'ANCIENNE CAVE COOPERATIVE DE SIGOLSHEIM

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de verser une subvention exceptionnelle de 194 968 € à la Commune de Sigolsheim pour son projet de réhabilitation de l'ancienne Cave Coopérative. Les aménagements des espaces encore disponibles de ce bâtiment ne pourront faire l'objet de subvention complémentaire pour les 10 prochaines années.
- ❖ Précise que cette subvention exceptionnelle ne nécessitera pas d'inscriptions budgétaires spécifiques. Les crédits qui seront votés à l'occasion du budget 2009 permettront d'assurer les paiements.
- ❖ Donne délégation à la Commission Permanente du Conseil Général pour engager définitivement les crédits afférents lors du démarrage des travaux et après réception des ordres de service.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions